

Arbre décisionnel

Continuum d'interventions pour gérer les comportements perturbateurs

Favoriser la PRÉVENTION des comportements perturbateurs et l'apprentissage des comportements attendus (80% de notre temps)

- Enseigner les comportements attendus.
- Promouvoir les comportements attendus.
- Développer une relation positive avec TOUS les élèves.
- Précorriger les comportements attendus.
- Assurer une supervision active.

COMPOTEMENTS MINEURS

Gestion par les adultes qui sont témoins du comportement

Observation d'un comportement perturbateur

COMPOTEMENTS MAJEURS

Gestion par la direction et T.E.S.

1- UTILISER DES **STRATÉGIES INDIRECTES**
IMPORTANT DE VARIER LES STRATÉGIES (VOIR VERSO POUR EXEMPLES)

L'ÉLÈVE COLLABORE-T-IL?

OUI : RENFORCEMENT +

NON

2- UTILISER DES **STRATÉGIES DIRECTES**
IMPORTANT DE VARIER LES STRATÉGIES (VOIR VERSO POUR EXEMPLES)

L'ÉLÈVE COLLABORE-T-IL?

OUI : RENFORCEMENT +

NON

SI LE COMPORTEMENT MINEUR PERDURE OU S'INTENSIFIE DANS LE TEMPS MALGRÉ LES INTERVENTIONS RÉALISÉES :

- Retrait de la classe;
- Communiquer avec les parents;
- Consulter les services complémentaires;
- Consigner l'information (Baromètre);
- En tout temps, si un comportement mineur nuit significativement à l'apprentissage de tous les élèves, suivre la procédure pour gérer un comportement perturbateur majeur.

Procédures pour demander de l'aide :

L'ÉLÈVE COLLABORE-T-IL?

OUI

NON

Appeler au secrétariat et mentionner le besoin d'intervention.

Appeler au secrétariat et mentionner le **besoin urgent** d'intervention immédiate.

Interventions possibles auprès des élèves :

Voir verso

EXEMPLES D'INTERVENTIONS

COMPORTEMENTS MINEURS

1- UTILISER DES STRATÉGIES INDIRECTES

- Utiliser la proximité physique.
- Utiliser le contact physique, si approprié.
- Donner des directives non verbales.
- Ignorer intentionnellement et renforcer de manière différenciée (renforcer ceux qui adoptent le comportement souhaité).

COMPORTEMENTS MAJEURS

2- UTILISER DES STRATÉGIES DIRECTES

- Faire une rétroaction spécifique corrective.
- Réenseigner sur-le-champ.
- Offrir une pause à l'élève selon ses besoins (p.ex., corridor actif, sablier, outil sensoriel, aller marcher, ...).
- Offrir un choix.
- Rencontrer l'élève individuellement.
- Recourir aux conséquences formatives (logiques ou éducatives):
 - Fiche de réflexion;
 - Excuses verbales ou écrites;
 - Gestes réparateurs;
 - Temps perdu/temps repris;
 - Pratiques supplémentaires des plans d'apprentissage;
 - Confisquer un objet;
- Adapter la tâche (temps, outils, diminution de la charge ...).

Procédures pour demander de l'aide :

A) si l'élève est en perte de contrôle ou que le besoin est immédiat:

- 1) Appeler au secrétariat et mentionner le besoin urgent d'intervention immédiate.
- 2) La secrétaire contacte la T.E.S. (si la T.E.S. n'est pas disponible, elle appelle à la direction ou la technicienne du SDG).
- 3) L'intervenant se rend immédiatement sur place et évalue la situation.
- 4) L'adulte témoin du comportement majeur remplit l'avis majeur papier et le remet à la T.E.S. qui consigne l'information dans le baromètre.
- 5) La T.E.S. fait le suivi avec la direction, la technicienne au SDG et l'enseignant.

B) Si l'élève est calme et ne nécessite pas d'intervention immédiate :

- 1) Appeler au secrétariat et mentionner le besoin d'intervention.
- 2) La secrétaire contacte la T.E.S. ou la direction.
- 3) L'intervenant se rend sur place lorsqu'il est disponible et évalue la situation.
- 4) L'adulte témoin du comportement majeur remplit l'avis majeur papier et le remet à la T.E.S. qui consigne l'information dans le baromètre.
- 5) La T.E.S. fait le suivi avec la direction, la technicienne au SDG et l'enseignant.

Interventions possibles auprès des élèves qui sont influencées par la gravité, l'intensité et la répétition du comportement :

- Réexpliquer et enseigner à nouveau les comportements attendus;
- Retour avec l'enseignant;
- Conséquences formatives (voir stratégies directes);
- Rencontre avec la direction;
- Communication aux parents;
- Rencontre avec une ressource professionnelle ou policier communautaire;
- Convocation des parents;
- Suspension interne;
- Suspension externe;
- Limiter l'accès aux services non essentiels;
- Appliquer le plan de lutte contre la violence et l'intimidation;
- Compléter un formulaire d'accès aux services;
- **Selon la gravité de la situation, prévoir une rencontre avec les parents avant de réintégrer l'élève dans son groupe.**